



## PROTOCOLE D'ACCORD

### Article 1 : Objet

Par le présent, les parties s'engagent sur les termes d'une collaboration professionnelle en matière d'offre de services d'Intermédiation en Bourse et d'opérations de communication, de conseil et de formation.

### Article 2 : Les parties

Le présent est conclu entre :

**Tunisie Valeurs**, Intermédiaire en Bourse au capital de 25 Millions de Dinars sis à l'Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 341443W, représentée par son Directeur Commercial **M. Aziz SALAH**, d'une part,

Et le **Syndicat Tunisien des Médecins Libéraux**, sis à Rue Aboubaker El Moutawakel, cité Montplaisir, 1073 Tunis, représenté par son Président **Dr Khemaïs ZAYED**, ci-après dénommé le « STML », d'autre part.

### Article 3 : Tarification

La société Tunisie Valeurs accepte d'appliquer un taux de courtage préférentiel de **0.6%** (au lieu de 0.8%) pour l'ensemble de ses clients actuels et futurs en Compte **Titres** et en Compte Epargne en Actions (**C EA**), sur simple présentation d'un document fourni par le STML attestant de l'adhésion au dit Syndicat.

### Article 4 : Participation à des évènements

Tunisie Valeurs se propose de participer aux actions suivantes :

- Envoi d'un flash bourse mensuel aux membres du STML pour insertion et partage sur le site ou la plateforme du STML, afin de les tenir toujours informés des actualités financières et économiques.
- Participation par une intervention de 30 minutes lors des réunions et manifestations nationales et/ou régionales.

### Article 5 : Formation

Tunisie Valeurs se propose d'assurer des sessions de formation ou ateliers au profit des membres du STML au niveau des conseils régionaux sur le thème : « **La fiscalité des valeurs mobilières** ». La logistique de ce thème de formation sera prise en charge par Tunisie Valeurs.

## Article 6 : Accompagnement

Tunisie Valeurs met à la disposition de l'ensemble des médecins adhérents du STML un spécialiste en fiscalité afin d'apporter des éclaircissements à toutes les requêtes en la matière (Obligations fiscales du médecin, gestion du contrôle fiscal, déclarations du succession, déclarations des plus-values immobilières et mobilières...).

Ces entretiens privés d'une (01) heure et sur rendez-vous auront lieu dans les locaux de 5 agences de Tunisie Valeurs (Tunis Belvédère, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) selon un calendrier préétabli et coordonné par :

- Mme Wafa BEN MERIEM – Tél : 71 189 633
- Mme Fatma SIALA – Tél : 71 189 647 / 98 724 827

Adresses :

**Agence Belvédère :** 17, rue de Jérusalem, 1002 Tunis Belvédère

**Agence Nabeul :** 115, Avenue Habib Thameur, 8062 Nabeul

**Agence Sousse :** Immeuble Rakoua, Route touristique Khezama Est, 4051 Sousse

**Agence Monastir :** Angle Avenue du Combattant Suprême et Avenue 14 janvier 2011, 5000 Monastir

**Agence Sfax :** Immeuble Inès 2, Avenue du 14 Janvier, Sfax El Jadida, 3027 Sfax

Fait à Tunis, en 2 exemplaires originaux, le 24/12/2025.

Pour le SYNDICAT TUNISIEN DES MEDECINS LIBERAUX

Dr Khemaïs ZAYED

Président

  
SYNDICAT TUNISIEN DES MEDECINS LIBERAUX  
Le Président

Dr. Khemais ZAIED

Pour TUNISIE VALEURS

M. Aziz SALAH

Directeur Commercial

